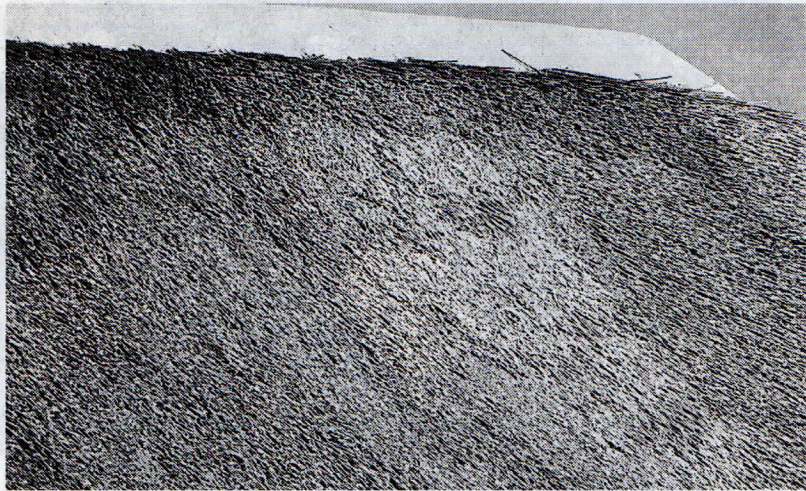


Saint-Lyphard

Des toitures en chaume abîmées, l'association engagée



Les toitures des chaumières sont parfois rongées par des champignons.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

L'assemblée générale de l'Association des propriétaires de chaumières en Brière se tiendra virtuellement le 10 décembre, en tenant compte des circonstances sanitaires actuelles.

Pour la présidente Catherine Bailhache, « **cette assemblée est particulière, car nous cernons clairement maintenant les causes des détériorations prématurées de nos toitures : la grande majorité du roseau utilisé sur les toits qui sont touchés n'est pas un matériau utilisable en couverture. En les rendant plus hydrophobes, les champignons de l'environnement proche s'y installent et les détériorent plus ou moins rapidement** ».

Devant ces réalités, le rôle de l'association est évidemment modifié. Il s'agit de discuter les aides en cas de réfection totale ; des aides pour com-

prendre les dégradations prématurées qui peuvent amputer la durée de vie de la toiture de moitié. Il s'agit aussi de soutenir toute action qui permettra à la profession de s'adapter à ces nouvelles connaissances et à cette évolution inéluctable qui doit amener à mettre du roseau de qualité sur les toits pour retrouver la sérénité.

C'est aider les propriétaires à connaître leurs droits devant les échéances des assurances, décennales ou autres, et de savoir jusqu'où va l'obligation de mettre du chaume sur les toitures.

Le bureau rappelle aux adhérents l'importance de prendre part au vote du 8 décembre.

Contact : www.apcbriere.fr courriel : proprietaires-chaumieres@apcbriere.fr